

Département du BAS-RHIN  
Arrondissement de SAVERNE

~~~~~  
**COMMUNE DE SCHWENHEIM**  
~~~~~

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers élus: 15  
Conseillers en fonction: 15  
Conseillers présents: 15  
Date de convocation : 7 avril 2014

**Séance du 14 avril 2014**

Sous la présidence de Monsieur Gabriel OELSCHLAEGER, Maire de la Commune de SCHWENHEIM.

**PRESENTS** : M. Gabriel OELSCHLAEGER, Maire  
M. LERCH Joseph, adjoint au Maire  
M. CAPINHA José, adjoint au Maire  
Mme REINHARDT Régine, adjoint au Maire  
M. DERVIEUX Jean, conseiller municipal  
M. ESCHBACH Materne, conseiller municipal  
M. HEID Thierry, conseiller municipal  
M. JACQUET Frédéric, conseiller municipal  
Mme JAEGER Clarisse, conseillère municipale  
M. KERN Thomas, conseiller municipal  
Mme SCHALCK Véronique, conseillère municipale  
M. SCHNEIDER François, conseiller municipal  
M. WAGNER Benoît, conseiller municipal  
Mme WEISS Virginie, conseillère municipale  
M. WILT Alain, conseiller municipal

**Assistait en outre à la séance :**

Mme Philomène BERGER, secrétaire de mairie

Le conseil municipal, dûment convoqué en application du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 5211-1 et L. 2121 ; art. L 2121-10 ; art. L 2121-11) s'est réuni sous la présidence de M. Gabriel OELSCHLAEGER, le lundi 14 avril 2014, à vingt heures en séance ordinaire.

## **ORDRE DU JOUR:**

- 2014-24 Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 avril 2014
- 2014-25 Désignation de deux secrétaires de séance
- 2014-26 Commune : Approbation du compte administratif
- 2014-27 Compte de gestion
- 2014-28 Affectation du résultat
- 2014-29 Fixation des taux d'imposition
- 2014-30 Budget primitif
- 2014-31 Lotissement : approbation du compte administratif du lotissement
- 2014-32 Compte de gestion du lotissement
- 2014-33 Affectation du résultat du budget lotissement
- 2014-34 Budget primitif du lotissement
- 2014-35 Délégués CCID
- 2014-36 ATVA : accompagnement technique à la voirie et à l'aménagement
- 2014-37 Divers

Le Maire remercie les conseillers pour leur participation à la fête des personnes âgées qui était très réussie.

Il demande aussi qu'une réflexion soit menée pour savoir si le marché de l'Avent sera à nouveau organisé cette année ou non.

**2014-24      Adoption du Procès-Verbal de la réunion du 7 avril 2014**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2014, joint à la convocation pour la réunion de ce jour, est soumis au Conseil pour adoption.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal adopte ledit procès-verbal.

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

**2014-25      Désignation de deux secrétaires de séance**

En vertu des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été nommés secrétaires de séance :

- M. Joseph LERCH
- M. Benoît WAGNER

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

**2014-26      Commune : Approbation du compte administratif**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12;

Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013;

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joseph LERCH, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales;

**Le Conseil Municipal**

par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses de Fonctionnement:	316 854,23 €	
Recettes de Fonctionnement:	368 585,53 €	
Report 2012	286 933 ,32€	
Excédent de Fonctionnement:	338 664,62 €	
Dépenses d'Investissement:	329 479,41 €	568 847,57 €
Recettes d'Investissement:	684 537,61€	
Report 2012	- 37 737,89	
Excédent d'investissement	317 320,31 €	
Excédent global de clôture:	655 984,93 €	568 847,57 €

### **2014-27      Compte de gestion**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par le receveur en poste à Saverne et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune de Schwenheim,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2013 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### **2014-28      Affectation du résultat**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement  
Constatant que le compte administratif présente les  
résultats suivants :

	RESULTAT 2012	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	-37 737,89 €		355 058,20 €	568 847,57 €	-568 847,57 €	-251 527,26 €
FONCT	324 671,21 €	37 737,89 €	51 731,30 €			338 664,62 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013</b>	338 664,62 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	251 527,26 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	87 137,36 €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	

## 2014-29 Fixation des taux d'imposition

Le Maire communique au Conseil municipal les données fiscales notifiées par les services de l'Etat. Il propose de maintenir les différents taux .

### ➤ Décision du Conseil municipal :

Le Conseil municipal, sur proposition du maire, décide :

- De fixer les taux des 4 taxes comme suit :

	2013	2014
Taxe d'habitation :	7,52 %	7,52 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	4,81 %	4,81 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	19,34 %	19,34 %
Cotisation foncière des entreprises :	8,94 %	8,94 %

- Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**2014-30      Budget primitif**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

Adopte le budget primitif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	600 563,00 €
Recettes de fonctionnement :	600 563,00 €
Dépenses d'investissement :	967 620,00 €
Recettes d'investissement :	967 620,00 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**2014-31      Lotissement : Approbation du compte administratif du lotissement**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12;

Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013;

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joseph LERCH, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales;

**Le Conseil Municipal**

par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

Dépenses de Fonctionnement:	2 088 556,50 €
Recettes de Fonctionnement:	167 051,23€
Déficit de fonctionnement :	1 921 505,27€
Report 2012 :	1 901 865,20€
Déficit global de clôture :	19 640,07€

Dépenses d'Investissement:	108 187,23 €
Recettes d'Investissement:	1 956 921,91 €
Excédent d'investissement	1 848 734,68 €
Report 2012 :	- 1 506 921,91 €
Excédent global de clôture:	341 812,77 €

### **2014-32      Compte de gestion du lotissement**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par le receveur en poste à Saverne et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune de Schwenheim,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2013 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### **2014-33      Affectation du résultat du budget lotissement**

Monsieur le Maire explique qu'au niveau d'un budget lotissement, il n'y a pas lieu d'affecter de résultat.

### **2014-34      Budget primitif du lotissement**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13;

Après en avoir délibéré,

## Le Conseil Municipal

par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

Dépenses de Fonctionnement:	559 127 ,30 €
Recettes de Fonctionnement:	559 127 ,30 €
Dépenses d'Investissement:	780 000,00 €
Recettes d'Investissement:	780 000,00 €

Les conseillers municipaux réfléchissent aux modalités d'entretien du dernier terrain afin d'en faciliter la vente.

### 2014-35 Délégués CCID

Le Maire explique qu'il y a lieu de proposer des délégués pour la mise en place de la Commission Communale des impôts directs. Le conseil municipal désigne les personnes suivantes

	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Taxe Foncière des Propriétés non Bâties	M. EICHERT Daniel M. SCHMITT Christian M. SCHNEIDER François	M. ENGEL Albert Mme KERN Séverine M. RALL Olivier
Taxe Foncière des Propriété Bâties	M. LERCH Joseph M. CAPINHA José Mme JAEGER Clarisse	M. LAMBALOT Pierre M. SEEMANN Marcel M. WAGNER Benoît
Taxe d'Habitation	Mme REINHARDT Régine M. ESCHBACH Materne M. JACQUET Frédéric	M. JAEGER Jean-Marie M. DERVIEUX Jean M. WATTRON Denis
Taxe Professionnelle	M. GANTZER Guy Mme WILT Sonia	M. MEYER Richard Mme METZ Danielle
Personnes habitant sur le ban d'une autre commune	M. GANTZER Benoît (Wolschheim)	M. KUHM Nicolas (Furchhausen)

### 2014-36 ATVA : accompagnement technique à la voirie et à l'aménagement

Le Maire présente la convention ATVA en précisant qu'elle remplace l'ATESAT en dispensant des conseils gratuits.

➤ Décision du Conseil municipal :

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal autorise le Maire à signer ladite convention.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## **2014-37      Divers**

### **a) Renouvellement des membres du CCAS**

Le conseil municipal décide de nommer les membres suivants dans le cadre du renouvellement des membres du CCAS

Membres :

Mme RUFFENACH Suzanne

M. JAEGER Jean-Marie

Mme MULLER Elisabeth

Mme SCHMITT Colette

Mme WEISS Virginie

Mme SCHALCK Véronique

M. HEID Thierry

M. WILT Alain

### **b) Rénovation de la mairie : attribution du marché de travaux – Lot n°13 – Enduits extérieurs**

Vu la consultation engagée par la Commune de Schwenheim pour la rénovation de la mairie concernant le lot n°13 – Enduits extérieurs

Vu les offres de prix réceptionnées en nos services, à savoir

- DECOPEINT de Kilstett:            20 621.70€ HT            24 746.04€ TTC
- PEINTURES 2MK de Kilstett :    22 801.56€ HT            27 361.87€ TTC
- Les Peintures réunies de Mundolsheim : pas de réponse

#### **➤ Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Décide d'attribuer les travaux à l'entreprise DECOPEINT de Kilstett pour un montant de 20 621,70€ HT soit 24 746,04€ TTC
- Décide d'exécuter les travaux
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**c) Rénovation de la mairie : avenant pour le lot 01**

En date du 10 juin 2013, la Commune de Schwenheim a signé avec l'entreprise Heili un marché pour la réalisation des travaux de gros-œuvre dans le cadre des projets de rénovation de la mairie de Schwenheim.

En cours de chantier, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires en l'occurrence le remplacement de divers éléments en grès des Vosges.

Incidence financière :

Eléments	Marché de base	Montant de l'avenant	Nouveau montant contractuel
Montant HT	144 048,65€	3 910,00€	147 958,65€
TVA	28 233,54€	782,00€	29 591,73€
Montant TTC	172 282,19€	4 692,00€	177 550,38€

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Approuve l'avenant mentionné ci-dessus
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

**d) Contrat de vérification des installations électriques et gaz salle communale**

M. HEID a envoyé un mail à l'APAVE et à la société DEKRA pour obtenir des propositions de contrat de maintenance électriques et gaz pour la salle communale

**e) Salle de bain logement communal**

Un nouveau devis a été établi d'environ 3000€. M. LERCH se rendra sur place avant que le conseil ne donne son avis

**f) Mode de convocation du conseil municipal**

Il est envisagé d'ouvrir la possibilité de convoquer par mail les membres du conseil municipal qui le souhaite. Un accusé de réception sera obligatoirement demandé. Dans un premier temps, seules les pièces jointes seront dématérialisées.

**g) Commission de communication**

M. JACQUET présente la première bouture du prochain bulletin communal relooké. Il explique que deux formats seront envisagés : le premier sous la forme d'une feuille A3 qui sortira 2 fois par an (avril et septembre) entre lesquels seront intercalés 2 grands formats.

**h) Dates des prochaines réunions**

Mercredi 16 avril : conseil communautaire

Jeudi 17 avril : commission des travaux  
Prochain conseil municipal le lundi 5 mai.

La séance est close à 23h15.

G. OELSCHLAEGER Maire	J. LERCH Adjoint	J. CAPINHA Adjoint
R. REINHARDT Adjoint	J. DERVIEUX	M. ESCHBACH
T. HEID	F. JACQUET	C. JAEGER
T. KERN	V. SCHALCK	F. SCHNEIDER
B. WAGNER	V. WEISS	A. WILT